

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 5 mars 2020 à 19 heures**

Le jeudi cinq mars deux mil vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FAVIER, Maire, suite aux convocations faites par lui en date du 24 février 2020

**Présents :** Jean-Luc FAVIER, Pascale ANDRES, Cyrille AUSESKEY, Laurent FABISZ, Anne HAAS, Monique HECKER, Henri KLOPP, Emile LAUFER, Christine WALLON, Frédéric WROBEL.

**Absents :** Juliette BETTINGER procuration à Pascale ANDRES, Christian BETTINGER procuration à Frédéric WROBEL, Claire BURLET procuration à Anne HAAS, Claudine HACQUARD

Laurent FABISZ est désigné secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la réunion de séance du 6 février 2020 soumis à l'approbation des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité**

## **Ordre du Jour**

- Point n° 08/2020 : Compte de gestion 2019
- Point n° 09/2020 : Compte administratif 2019
- Point n° 10/2020 : Affectation du Résultat
- Point n° 11/2020 : Marché de nettoyage des bâtiments
- Point n° 12/2020 : Contrat de location et nettoyage des tapis
- Point n° 13/2020 : Contrat d'entretien de l'éclairage public
- Point n° 14/2020 : Motion pour le projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à l'hôpital St François de Marange-Silvange
- Point n° 15/2020 : Communication des décisions du Maire

## **Procès-Verbal**

### **08/2020 – COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, statuant :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019
- Sur l'exécution des budgets en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote :** à l'unanimité

### **09/2020 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Sous la présidence de M. Frédéric WROBEL, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 5 mars 2020 à 19 heures**

**Section de fonctionnement :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Dépenses de l'exercice	299 396,11	
Recettes de l'exercice		349 895,78
Résultat antérieur reporté (excédent)		29 956,51
Résultat de clôture (excédent)	<b>80 456,18</b>	

**Section d'investissement :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Dépenses de l'exercice	51 492,57	
Recettes de l'exercice		109 431,14
Résultat antérieur reporté (déficit)	77 403,95	
Résultat de clôture (déficit)	<b>19 465,38</b>	

Reste à Réaliser (RAR) Investissement	77 056,00	23 700,00
---------------------------------------	-----------	-----------

Hors de la présence du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2019

**Vote :** à l'unanimité

**10/2020 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, décide d'affecter le résultat comme suit :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 mars 2020 à 19 heures

<b>POUR RAPPEL</b>	
- Déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure	77 403,95
- Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure	29 956,51
<b>Soldes d'exécution</b>	
- (Excédent- 001) de la section d'investissement de .....	57 938,57
- (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de .....	50 499,67
<b>RESTE A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
- Dépenses.....	77 056,00
- Recettes.....	23 700,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	72 821,38
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
- Compte 1068..... Excédent de fonctionnement capitalisé	72 821,38
<b>AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT</b>	
• Art. 002, « excédent antérieur reporté ».....	7 634,80

**Vote :** à l'unanimité

### **11/2020 – MARCHE DE NETTOYAGE DES BATIMENTS**

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'une consultation pour le nettoyage des bâtiments a été lancée.

Le Maire rappelle que le dossier de consultation a été réalisé par la Sté ECONOMIZ avec laquelle nous avons passé une convention le 4 avril 2019.

Le rapport d'analyses des offres laisse apparaître que le candidat ACM NETTOYAGE a proposé une offre moins onéreuse que le prestataire GSF ARIANE, avec une économie annuelle évaluée à 6 900,00 € TTC par an ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide de retenir la société ACM NETTOYAGE, pour un montant global et forfaitaire de 9781,20 € H.T./an soit 11 741,04 € TTC/an
- charge le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

**Vote :** à l'unanimité

### **12/2020 – CONTRAT DE LOCATION ET NETTOYAGE DES TAPIS**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat avec la société INITIAL, chargé de la location et nettoyage des tapis des bâtiments communaux (Mairie et Ecole), a été résilié afin de remettre le marché en concurrence.

Après consultation, il apparaît que l'offre de la société ELIS est la plus intéressante :

- la location de 4 tapis ( 1 pour la mairie , 2 pour les écoles et 1 pour le périscolaire)
- le remplacement périodique, tous les 14 jours

Pour un coût unitaire d'échange de :

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 mars 2020 à 19 heures

- **17,86 € Hors taxe** pour le tapis de la mairie,
- **17,86 € Hors taxe** pour les tapis de l'école et périscolaire (hors vacances scolaires).
- Montant total de la prestation pour les 4 tapis : **71,44 € H.T. soit 85,728 € TTC/ mois**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la société ELIS
- Autorise le Maire à signer le contrat avec la société Elis , avec mise en place de ce service à compter du 01/06/2020

**Vote** : à l'unanimité

### 13/2020 – CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire soumet au Conseil Municipal, un projet de contrat de l'éclairage public établi par la Régie Municipale d'Electricité de Marange-Silvange réactualisé.

Maintenance assurée dans le cadre du contrat :

Tous les dépannages ponctuels demandé par la commune à l'exclusion :

- du remplacement de candélabres, de lanternes, de crosses ou de câbles, petits matériels
- du remplacement de matériel consécutif à des accidents de la circulation, des actes de vandalisme ou à des catastrophes naturelles
- de l'entretien et remplacement des installations d'éclairage public exclues du contrat
- des modifications d'installations imposées par la réglementation
- des interventions sur luminaire type LED ne pouvant être dépanné, seront soumis à un devis de remplacement ou réparation.

Conditions financières Hors Taxes en vigueur pour l'année 2020 :

- Sodium HP de 100 : 58,31 € H.T./an/par lampe
- Sodium HP de 150 : 58,31 € H.T./an/par lampe

La commune compte 54 points lumineux en service ( 17 en sodium HP 100W, et 37 en sodium HP 150)

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre et en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer le contrat d'entretien de l'éclairage Public avec la Régie Municipale d'Electricité de Marange-Silvange, aux conditions énoncés ci-dessus.

**Vote** : à l'unanimité

### 14/2020 - MOTION POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN SCANNER ET D'UNE IRM A L'HOPITAL SAINT FRANCOIS DE MARANGE SILVANGE

**L'hôpital Saint-François et les radiologues du centre Radioest (Clouange-Talange-Briey-Metz) sont porteurs d'un projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à Marange-Silvange.**

**Ces équipements d'imagerie lourde sont aujourd'hui fondamentaux pour poser un diagnostic fiable.**

**Ce projet a de multiples facettes et votre soutien est essentiel pour qu'il aboutisse.** L'obtention de ces équipements permettrait en effet d'envisager l'ouverture d'un **centre de soins non programmés - CSNP - orienté gériatrique**, qui accueillerait des personnes âgées nécessitant des soins immédiats mais qui ne relèvent pas des services d'urgences.

- **Projet territorial : un rôle d'hôpital de proximité dans un bassin de vie densément peuplé :**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 mars 2020 à 19 heures

L'hôpital Saint François de Marange-Silvange - hôpital gériatrique - est situé en plein **cœur de l'axe Metz-Thionville**, cet axe est densément peuplé avec 280 habitants/km<sup>2</sup>, soit près du double de la moyenne de la Lorraine.

**L'Hôpital est à la confluence des communautés de communes du Pays Orne Moselle et Rives de Moselle qui représentent un bassin de population de plus de 100 000 habitants qui n'ont, aujourd'hui, aucun équipement d'imagerie lourde à proximité immédiate.**

Les radiologues de Radioest, dont les cabinets sont actuellement implantés à Clouange et à Talange, et qui oeuvrent également avec les hôpitaux de Marange-Silvange, Moyeuvre, Joeuf et Briey, ont à cœur de participer à la **réalisation des actes d'imagerie de leur bassin de population.**

Les habitants du territoire qui sollicitent actuellement un scanner ou une IRM sont orientés soit à Metz soit à Briey, **avec un délai d'obtention de rendez-vous déraisonnable (retardant d'autant une éventuelle prise en charge) de 6 à 7 semaines, largement supérieur à d'autres bassins de vie.**

- **Projet médical, point de vue patient :**

L'obtention d'un scanner, d'une IRM et l'ouverture d'un centre de soins non programmés est ainsi un **signal politique puissant « anti désertification »**, de lutte contre l'inégalité de l'accès aux soins et à l'imagerie lourde.

La population locale est particulièrement vieillissante, 30% des habitants ont plus de 60 ans (20% en 2006). Les patients sont ainsi moins autonomes, ils requièrent des examens et des **soins de proximité**, avec une prise en charge adaptée à leur âge.

- **Projet médical, point de vue du paramédical et médical :**

Dans une logique de poursuite de son développement et de renforcement de sa place dans le paysage sanitaire local, l'hôpital de Marange-Silvange qui emploie près de 200 personnes, verrait l'obtention d'un scanner et d'une IRM comme une nouvelle opportunité de renforcement de son attractivité.

Pour les 10 radiologues associés de cabinet Radioest, ce projet « humain », au plus proche du patient, serait un signal fort en faveur du modèle des cabinets de radiologie de proximité. Ces nouvelles autorisations permettraient l'arrivée de 3 nouveaux radiologues associés, circonstance exceptionnelle dans un contexte de pénurie médicale où, au contraire, d'autres cabinets de radiologie sont malheureusement contraints de fermer.

- **Projet en accord total avec la politique de santé actuelle :**

L'implantation d'un scanner et d'une IRM au sein de l'hôpital de Marange-Silvange est en cohérence totale avec la politique de santé actuelle et s'inscrit dans la ligne directrice du Schéma Régional de Santé 2018-2023 en permettant une prise en charge adaptée et efficace des personnes âgées:

- Le plan Ma Santé 2022 présenté par la Ministre de la Santé Mme Buzyn a pour but de garantir une meilleure orientation des patients et de favoriser la qualité des parcours de soins en organisant des soins spécialisés de proximité nécessitant des plateaux techniques de pointe.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 5 mars 2020 à 19 heures

- Le discours de Mme Buzyn lors de son passage au CHU de Poitiers le 2/9/2019 précise qu'il faut « réduire au maximum les passages des personnes âgées aux urgences » en généralisant les « filières d'admission directe ».
- La concertation Grand âge et autonomie, publiée en Mars 2019 demande de favoriser les admissions directes en SSR gériatriques des personnes âgées venant (...) des services d'urgences. De plus ce rapport est favorable au recours aux plateaux techniques au sein des hôpitaux avec intégration dans la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

**Pour conclure, l'hôpital de Marange-Silvange, établissement reconnu pour sa qualité dans la prise en charge des personnes âgées et Radioest, acteur incontournable de l'imagerie territoriale dont l'expertise est largement démontrée, portent avec force et conviction ce projet, totalement financé par des fonds privés, visant à offrir à la population de l'axe Metz-Thionville un accès, aujourd'hui insuffisant, à de l'imagerie lourde.**

Le Conseil Municipal délibère et affirme :

- Sa position ferme au **projet d'implantation d'un scanner et d'une IRM à Marange-Silvange;**
- Son attachement aux services **de proximité dans un bassin de vie densément peuplé** ;
- Le rôle essentiel de ce projet dans la politique de santé actuelle ;
- Son souhait **puissant « anti désertification »**, de lutte contre l'inégalité de l'accès aux soins et à l'imagerie lourde.
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des professionnels de la santé pour s'associer à cette démarche.

### 15/2020 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire donne communication des décisions qu'il a été appelé à prendre conformément à la délibération du 10/04/2014 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
01/2020	14/02/2020	Fourniture et pose d'un placard pour la salle du périscolaire par Christophe Placards pour un montant de 2900 € TTC
02/2020	14/02/2020	Achat d'une banquette pour la salle du périscolaire chez BURO CONSEIL pour un montant de 192,62 € TTC
03/2020	14/02/2020	Achat d'une table ronde et 4 chaises chez BURO CONSEIL pour un montant de 483,77 € TTC pour le périscolaire
04/2020	21/02/2020	Achat de matériel pour remise en état illumination à la Sté LOIR pour un montant de 825,96 € TTC
05/2020	25/02/2020	Achat de 70 exemplaires de la BD « La Moselle. Terre d'Histoire » chez Editions du signe pour un montant de 939,40 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19 h 45